

N° 943

25.27

28 Octobre 1942.

As. Nouveau Cimetière
Israélite de Ben Msik

Le Président de la Communauté Israélite

à

Monsieur le Contrôleur Civil

Chef des Services Municipaux

- CASABLANCA -

-:-

Nous référant à votre lettre n° 28.793/PL en date du 20 juin dernier et au projet de plan d'aménagement du nouveau Cimetière Israélite y joint, nous avons l'honneur de vous faire connaître que ce plan ne rencontre de la part de notre Comité aucune objection de principe.

Nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait que compte tenu de nos besoins et de nos ressources, nous ne pouvons à l'heure actuelle envisager le financement que de la seule parcelle A (Propriété dite "S.I.F.C.O.")

Aussi nous vous prions de bien vouloir considérer l'opportunité de limiter l'expropriation immédiate à ce projet (propriété dite "S.I.F.C.O.") tout en envisageant dès à présent les possibilités d'extension prévues par le plan d'aménagement précité.

Nous croyons également devoir vous signaler qu'en ce qui concerne la dite propriété S.I.F.C.O. nous avons obtenu des propriétaires, la Société Franco-Coloniale, en février 1940, une option sur la base du prix de 4,80 au mètre carré, avec paiements échelonnés sur cinq ans. Mais nous n'avons pu y donner suite, des difficultés ayant surgi à la Conservation de la Propriété Foncière de la part de certains opposants.

Nous vous prions d'ailleurs de bien vouloir vous référer à cet égard à notre lettre n° 692 du 21 janvier 1941.

dont ci-joint copie.

Veillez agréer, Monsieur le Contrôleur Civil, l'assurance de notre haute considération.